

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation des habitants relative à l'implantation d'un site récréatif avec piscine dans l'étang de "Neerpede"

Madame Wolters prend la parole et donne lecture du texte suivant :

« Nous, habitants d'Anderlecht, avons été très surpris d'apprendre par la presse, le projet de la Région de monsieur Alain Maron, d'installer un site récréatif comprenant une piscine de quatre fois la grandeur d'une piscine olympique dans un des étangs de Neerpede, plus d'autres infrastructures récréatives. Est-il normal que l'ensemble de la population anderlechtoise n'ait pas été invitée à la réunion d'information qui semble s'être tenue en très petit comité ?

Ce projet aura forcément un énorme impact sur la nature, la flore et faune, ainsi que sur les riverains et les Anderlechtois qui fréquentent régulièrement ce site paisible pour se ressourcer. Nous vous joignons l'analyse « nature » d'une passionnée de Neerpede et de sa faune et sa flore. C'est édifiant et les dégâts prévisibles seront irréversibles sur la biodiversité.

Nous nous inquiétons également de ce gigantesque projet de piscine « dans » l'étang, faisant quatre fois la grandeur d'une piscine olympique, soit 5.000m<sup>2</sup> et pouvant recevoir un maximum de 225 nageurs en même temps, sans oublier les accompagnants de ces baigneurs.

Quels dégâts prévisibles également sur l'étang niveau biodiversité, peut-être même sans intention de nuire, la végétation sera piétinée et les nids des oiseaux risquent d'être détruits. De plus, il nous semble qu'Anderlecht à l'ambition de faire une piscine à ciel ouvert sur le toit de l'abattoir, sans oublier que nous disposons déjà d'une belle piscine au Ceria. Y a-t-il encore un projet de piscine au canal comme l'été dernier, ainsi qu'en 2022 et 2023 ? Une piscine supplémentaire est-elle vraiment nécessaire ?

Si tout ceci se réalise, nous pourrions appeler Anderlecht « la commune des piscines ». En ce qui concerne Neerpede, qu'en sera-t-il de l'encadrement, maîtres-nageurs, surveillants, il semble qu'une partie de l'étang sera approfondi à trois mètres. Surveillance pour la sécurité et la dégradation aussi bien en journée qu'en soirée et de nuit Ce site sera semble-t-il contrôlé, et de quelle façon ? De plus, une tentative aurait déjà été faite dans l'étang du « Mayfair » qui s'est avérée mauvaise pour la biodiversité. Pourquoi en serait-il autrement pour ce nouveau projet ?

Si nos informations sont bonnes l'étang/piscine restera ouvert l'hiver pour les clubs.

Une autre préoccupation est la mobilité. Il est illusoire de penser que les gens se déplaceront vers le site uniquement en tram ou à vélo. Quid du parking ? Quid des nuisances sonores ? Quid des jours match ? Qu'en sera-t-il des nuisances pour les riverains ?

Bruit, envahissement, propreté ? A propos de propreté, il est inutile de rappeler que l'état de propreté de notre commune est un vrai désastre. Sur le site de « Neerpede », les gens vont certes se baigner, mais aussi pique-niquer, organiser des fêtes autour de la piscine, comme j'ai pu le constater moi-même l'été dernier à l'étang Marius Renard.

La réalisation de ce projet comprendra le remplacement des berges en béton par des berges naturelles, la création d'une zone de lagunage ainsi qu'un mur anti-bruit.

Voilà trois réalisations qui sont les bienvenues pour l'amélioration du site de Neerpede, l'argent est là puisque ces réalisations intègrent votre projet.

Nous pensons que l'argent du citoyen sera utilisé à bon escient, SANS tout le projet récréatif ! Nous nous posons énormément de question sur tous les aspects touchant à ce projet. Ce projet concerne toute la population anderlechtoise. La réunion dont nous avons entendu parler n'a, semble-t-il, touché que quelques citoyens. Difficile à comprendre au vu du nombre élevé de signatures obtenu en 48 heures, au-delà de 150. Pourriez-vous organiser une nouvelle réunion d'information ouverte à tous les Anderlechtois ? Pourrions-nous avoir accès au compte-rendu de la réunion que vous avez organisée ? Il semble qu'une

enquête sera déposée en janvier 2022. Quel type d'enquête, environnement, urbanisme, ou autre? - Le citoyen aura-t-il la possibilité de se faire entendre lors de la Commission de Concertation ? Pourrions-nous consulter le rapport dans lequel Bruxelles-Environnement a remis un avis favorable concernant la faisabilité ? Plus les questions citées plus haut tout au long de notre interpellation.

Ceux qui connaissent le site de Neerpede, c'est-à-dire les Anderlechtois, savent que Neerpede est l'endroit paisible où se promener, profiter des nombreux oiseaux et animaux, s'asseoir sur un banc et se détendre. C'est le poumon vert de notre commune! Faisons en sorte qu'il le reste!

"Détente, jeux et sport : les Bruxellois en ont besoin", dixit Madame Karine Lalieux, ministre fédérale de « Beliris » concernant le projet Neerpede. Au siècle premier, on disait : "Du pain et des jeux" ... encore d'actualité et plus que jamais.

Merci de votre attention et merci de nous donner les réponses à nos questions. »

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant ;

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

« Le Plan Opérationnel Neerpede (PON), prévoit la création d'un « Parc Neerpede » visant à faire l'alternance entre la ville et la zone rurale. Ce parc aurait également pour but de liaisonner le parc Vives, le parc des Étangs et le parc de la Pede pour leur offrir une cohérence d'ensemble.

Il est également envisagé dans le cadre de ce parc « Neerpede » de mettre en valeur les atouts touristiques inexploités du lieu, en développant l'activité touristique (jugée inexploitée) et récréative. En plus d'une d'un étang dédié à la baignade, il est prévu un circuit de jeux, un toboggan géant, un plan d'eau pour bateaux miniatures télécommandés ... la liste n'est pas exhaustive.

Récemment, Région et Commune ont fait une présentation des grandes lignes du projet d'étang de baignade. S'il fut question de sauvegarde de la biodiversité et de diverses mesures pour rencontrer cet objectif, il fut également précisé que l'étang de baignade allait couvrir 5.000m<sup>2</sup> et pourrait accueillir jusqu'à 225 baigneurs en même temps. Enfin, sur le site de l'IBGE, il est question d'une demande de permis d'urbanisme pour accompagner le projet.

Ainsi, je me permets d'interroger le Collège sur certains interrogations et préoccupations qu'il est légitime d'avoir à ce stade. Sur quoi exactement va porter la future enquête publique ? Quels éléments de transformations et de construction ? Un permis d'environnement est-il aussi envisagé ? Dispose-t-on d'une étude d'impact sur la biodiversité relative à ce projet d'étang de baignade ? Est-il possible de la consulter ? Comment va-t-on gérer l'accueil des baigneurs et de leurs accompagnants pour éviter une pression excessive sur les berges et à proximité de l'étang ? Quel rôle aura la Commune dans la gestion de cet étang ? Comment contrôler les baignades en dehors des moments autorisés ? A-t-on porté une réflexion sur les infrastructures nécessaires pour accueillir les publics sensés bénéficier des atouts touristiques de la zone ?

Plus globalement dispose-t-on d'une évaluation des possibilités d'accueil de personnes qui resteraient soutenables pour l'environnement et la quiétude des lieux ? Le risque de voir se transformer cette partie de Neerpede en parc d'attractions (avec des répercussions sur l'ensemble de la zone rurale) fait-il partie de vos préoccupations ? Avez-vous reçu des assurances concrètes pour éviter cette éventualité ?

S'il est louable que ce trésor de nature, de paysages et de ruralité préservé aux portes de Bruxelles puisse bénéficier à un grand nombre de Bruxellois, il ne faut pas perdre de vue les objectifs de préservation d'un patrimoine fragile et irremplaçable. C'est au travers de la capacité que nous aurons de gérer avec mesure cet héritage qu'il sera permis de le transmettre valablement aux générations futures. D'avance, je vous remercie pour vos réponses. »

G. VERSTRAETEN donne lecture du texte suivant ;

G. VERSTRAETEN geeft lezing van de volgende tekst:

“De gemeente heeft samen met het Gewest beslist om de ‘Middenvijver’ in het park van Neerpede tegen 2024 om te vormen tot een natuurlijke zwemvijver van 5.000m<sup>2</sup>, wat overeenkomt met vier Olympische zwembaden. De vijver zal dieper worden gemaakt van 1,5 tot 3 meter, afhankelijk van de zone, en de maximale lengte van de zwemzone zal ongeveer 130 meter bedragen, wat zal toelaten om er aan sportzwemmen te doen. Maximaal 225 mensen zullen gelijktijdig kunnen zwemmen. De rest van de plas zal als waterbekken fungeren om het water op een natuurlijke manier te zuiveren.

De zwemvijver zal voor het publiek toegankelijk zijn van mei tot september en voor clubs ook tijdens de wintermaanden. Er komt geen omheining rond de zwemvijver. Sommige buurtbewoners vrezen dat de zwemvijver een massa bezoekers zal aantrekken en zijn bezorgd over de netheid en mogelijke overlast.

De zwemvijver is onderdeel van het grote masterplan van de gemeente en het Gewest om van het Neerpede-gebied een natuurlijk en recreatief te maken. Zo komen er ook wandelen fietsroutes, sportfaciliteiten onder de Ring, een avonturenterrein op de grote heuvel, worden de oevers van de Neerpedebeek natuurlijker gemaakt en zal het populierenbos ecologisch interessanter worden gemaakt.

Ik sluit mij natuurlijk aan bij het idee. Op zich is het een goede zaak dat de mogelijkheid geboden wordt aan Brusselaars om van dat magnifiek en uitzonderlijk gebied met meer mensen te kunnen genieten. Maar om ten volle ervan te kunnen genieten, moet er langs de andere kant Neerpede ook Neerpede blijven en dat is een moeilijke evenwichtsoefening om te maken. Er is een nood aan meer zwemplaatsen. Er is een nood aan meer natuurgebied voor Brusselaars, zeker ook voor de inwoners van Anderlecht. Maar ik begrijp de bezorgdheid van de buurtbewoners. Daarom had ik graag volgende vragen gesteld. Kan u de totstandkoming en aspecten van deze beslissing toelichten met bijzondere aandacht voor wat overleg met inwoners betreft? “Beliris” financiert het project maar zijn er andere kosten die de gemeente jaarlijks voor het beheer van de zwemvijver moet voorzien? Hoe zal de gemeente de veiligheid en netheid rond de zwemvijver garanderen? Is er al overleg gepleegd met de buurtbewoners? Hartelijk dank voor uw antwoorden!”

Madame P. PANIS souhaite se joindre au débat étant donné qu'elle est habitante du quartier et qu'elle se promène très régulièrement aux étangs et dans la campagne anderlechtoise. Elle a assisté à la présentation au Conseillers communaux qui a eu lieu en Commission, et surtout à la présentation par le bureau du Ministre Maron, où elle a déjà reçu un certain nombre d'explications.

Au préalable et par rapport à l'intervention citoyenne, elle remarque que nous ne pouvons pas parler de piscine. Il s'agit de nager dans un étang, pas dans une piscine chauffée, et il n'y a pas de produits utilisés. Ce que l'on veut faire aux Abattoirs ou au Canal, ce sont des piscines. Elle était aussi très craintive par rapport à tous les aspects tels que le respect de la nature et les problèmes de mobilité.

Elle a entendu, aussi bien de la part du bureau d'études que de la part du cabinet du Ministre Maron, que c'étaient là deux points sur lesquels ils seraient très attentifs.

Le débat n'est pas clos. Au contraire, c'est maintenant que chacun doit donner son avis. Plutôt que de dire « on n'en veut pas », il faut expliquer ce qu'on veut apporter pour que ce projet soit porteur de choses positives.

Elle reste persuadée que le choix du deuxième étang du côté « Mayfair » est un bon choix car c'est un étang très pollué. Quand il y a eu les fortes chaleurs, il y avait énormément de canards morts, il y avait une eau stagnante sale et dégoûtante. C'est cet étang qu'il faudra améliorer, dans lequel passe le « Neerpedebeek ». On aura aussi une meilleure qualité de l'eau, ceci est positif et vaut pour les cinq étangs. Une roselière sera réimplantée pour

faire de l'épuration des eaux. Tout ceci est positif. Elle a lu des centaines de pages publiées à ce sujet. Elle trouve que les porteurs de projet ont attiré l'attention sur beaucoup de choses positives et que le projet apportera une amélioration à ces étangs. Ce sera à nous de veiller à tous les éléments environnementaux mais, en Belgique, combien de jours par an peut-on nager dans un étang ? Nous n'avons chaud que maximum 30 jours par an. Pour les Anderlechtois c'est un plus de pouvoir se baigner avec ces enfants, si c'est dans le respect des choses naturelles. C'est vers cela qu'il faut tendre. Si des doutes persistent, il faut en faire part au personnel de Bruxelles Environnement et au cabinet Maron. Elle reste persuadée que c'est une belle opportunité, même pour le respect de la nature.

G. BORDONARO comprend la préoccupation des habitants à propos des éventuels impacts négatifs qu'un espace récréatif pourrait avoir sur une zone naturelle de grande biodiversité telle que Neerpede. Toutefois, il faut se rappeler que les Anderlechtois et Bruxellois ont un réel besoin d'avoir des espaces récréatifs, dont des piscines en plein-air.

La Commune est un peu pionnière. Nous avons pu mettre en place le projet « FLOW », l'été dernier. La Région doit de son côté être cohérente. On se rappelle la piscine « Océade » qui a été malheureusement détruite pour en faire prochainement un énième centre commercial, le groupe PTB regrette cette décision. Il y a pourtant un réel besoin, surtout chez les familles modestes, qui n'ont pas l'opportunité de partir pendant les vacances et restent à Bruxelles. Les étés sont de plus en plus chauds. Où peuvent se baigner ces personnes en été dans le centre-ville ?

Le projet aux étangs est-il bien au bon endroit ? Peut-on garantir qu'il n'y aura pas d'impact négatif ? Peut-on garantir la préservation de la biodiversité ? La Région, les experts et la Commune doivent donner ces garanties, c'est important.

Où d'autre peut-on installer des piscines en plein-air ? Bruxelles n'est pas extensible et les endroits potentiels sont connus. Nous sommes contents que des piscines en plein-air vont se concrétiser. Il ne manque que les garanties car personne ne veut que Neerpede devienne un futur dépotoir dans la Commune. L'avantage de l'étang est que c'est justement un étang et qu'il n'y a pas de chauffage ou de produit. C'est un espace agréable et cela permettra de passer du bon temps.

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

« Bonjour à toutes et à tous.

De quoi parle-t-on ? D'une piscine olympique dans un étang ? Pas du tout. On parle d'un étang qui est en souffrance. On parle de l'étang entre la drève olympique, la rue des lapins et la rue du lièvre. Rappelons-nous, qu'il y a 3 ans, les crises de botulisme et autres bactéries tuaient les canards et les poissons à la chaîne. Rappelons-nous qu'il y a 2 ans, nous avons décidé de le vider pour stopper l'hémorragie, avec une solution temporaire mise en place depuis lors.

Le projet qui nous occupe ici va non seulement résoudre ce problème, mais va améliorer significativement l'état général de l'étang, améliorer la biodiversité et la qualité de l'eau. Imaginez que l'eau qui sera dans cet étang sera plus propre et plus claire que toutes les autres à Bruxelles et cela de manière naturelle avec un système de lagunage naturel sans produits chimiques.

Alors, où en sommes-nous par rapport à ce projet ? Au tout début, voire avant. Mais il faut avouer que le projet est tellement intéressant qu'il a fait beaucoup de bruit... et c'est normal. C'est normal aussi qu'il éveille des craintes auprès des riverains, un peu comme lorsque qu'on crée une ligne de tram ou de métro près de chez eux. C'est normal de s'inquiéter de savoir quels vont être les changements pour leur quotidien. Ici c'est encore plus normal de s'inquiéter car il s'agit d'une zone à protéger, une zone unique à Bruxelles, avec sa

riche biodiversité et qui représente un poumon vert pour tous les anderlechtois, voire tous les bruxellois.

C'est assez compréhensible que votre pétition ait eu un tel succès, vu son titre, j'aurais presque moi-même pu la signer je cite « Sauvegardons Neerpede, Non à la transformation de ce site naturel en une zone récréative nuisible à la faune et la flore. Neerpede, grâce au Plan Opérationnel Neerpede, va bénéficier dans les prochaines années de gros budgets pour être valorisé, et protégé, avec certes une zone récréative, qui est prévue sous le Ring, vous conviendrez que ce n'est pas le lieu avec le plus de faune et de flore.

On est donc au tout début de ce projet et la rencontre, qui a eu lieu le 3 décembre, était une réunion d'information sur les résultats de l'étude de faisabilité, destinée aux riverains de la zone. Cette rencontre a été organisée par Bruxelles-Environnement, pas par nous. Alors, évidemment que toute la procédure normale va suivre, et évidemment que les citoyens, tous les citoyens, seront conviés à donner leur avis. Evidemment que les impacts du projet vont être évalués, analysés et conditionneront l'obtention ou non des différents permis.

D'après les informations transmises par Bruxelles-Environnement, la demande de permis portera au minimum sur la transformation du plan d'eau existant en étang de baignade naturelle ainsi que la construction d'un pavillon comprenant l'espace d'accueil et les vestiaires et sanitaires. Des aménagements périphériques sont également envisagés à savoir la végétalisation des berges du Neerpedebeek et de l'étang Mayfair, l'étang qui est en contrebas de la butte, la rénovation des chemins et du parc alentours, la transformation du passage de la drève olympique entre les deux étangs en parc et l'intégration de la boucle Marius Renard autour du bassin d'orage en bas de l'avenue Luizenmolen dans la zone de parc.

Alors comme des pompes sont également prévues pour assurer la circulation d'eau dans la zone de lagunage naturel qui assurera le traitement de l'eau, un permis d'environnement sera nécessaire. Il est apparemment prévu d'introduire le permis d'urbanisme et le permis d'environnement de manière conjointe.

L'étude de faisabilité réalisée par Bruxelles-Environnement inclut une analyse d'impact sur la biodiversité dans le périmètre du projet. Cette analyse est en ce moment complétée par une évaluation globale biodiversité réalisée dans le cadre du Plan Opérationnel de Neerpede. Par ailleurs, un inventaire phytosanitaire, évaluation des arbres, est prévu dans les mois qui viennent.

Cette étude, qui est disponible sur demande, a par exemple conclu qu'il était préférable d'aménager l'étang de baignade dans l'étang « moyen », celui dont on parle, car la biodiversité dans les autres étangs était bien plus riche, et donc à préserver. Pour rappel, l'étang « moyen » est un bassin artificiel avec des berges en béton qui ont donc un intérêt biologique très limité, contrairement à l'étang du Mayfair, par exemple, qui a une roselière naturelle intéressante et est complémentaire à la butte riche en biodiversité avec des orchidées sauvages et des abeilles solitaires qui y nichent.

La création d'une zone de lagunage et la naturalisation des berges et des autres étangs seront extrêmement positives pour la préservation et mise en valeur de la biodiversité. Cet élément a été confirmé par « Natagora » et les experts biodiversité mandatée par Bruxelles Environnement.

Un Rapport d'Incidence Environnementale (RIE) sera réalisé par un expert indépendant. Il reprendra tous les éléments précédemment cités afin d'évaluer l'impact du projet sur ces éléments. Ce rapport sera joint à la demande de permis d'urbanisme et d'environnement. Concernant les modalités de gestion de l'étang de baignade, elles sont encore en cours de réflexion au niveau régional mais une des options est une gestion par une ASBL durant le printemps et l'été (période chaude) et par des clubs sportifs durant l'automne et l'hiver

(période froide). La Commune ne sera pas impliquée dans la gestion de cette infrastructure, et les espaces verts adjacents seront repris en gestion par Bruxelles-Environnement. Il n'y aura donc pas de coût à prendre en charge par la Commune.

Concernant l'accès à l'étang de baignade l'étude de faisabilité propose l'accès soit délimité par des clôtures basses et des éléments naturels comme la rivière ou une roselière. L'accès à l'étang de baignade se fera par un pavillon permettant de contrôler le nombre de baigneurs présents avec un maximum de 225 personnes en même temps. L'affluence dans le parc sera contrôlée indirectement en contrôlant le nombre de baigneurs dans l'étang. Par comparaison, l'étang naturel de « Boekenberg » à Anvers est plus petit et accepte plus de baigneurs à la fois. De plus, ces affluences ne semblent atteintes que 5 à 6 week-ends sur l'année, les pics de chaleur surviennent de plus en plus fréquemment mais ne sont pas suffisamment fréquents pour avoir une affluence maximale atteinte pendant de très longues périodes.

Enfin, je vais conclure là-dessus, la préservation du patrimoine de la zone rurale de Neerpede est une préoccupation majeure de la Commune et de Bruxelles-Environnement. Nous éviterons par exemple que le trafic de transit généré par ce projet ne soit dirigé vers les zones sensibles de la vallée de Neerpede pour éviter toute atteinte aux zones d'intérêt biologique et historique. Des réunions de travail sont prévues entre les différentes instances régionales et communales afin de s'assurer que les projets en cours de développement se fassent de manière concertée avec les intérêts des riverains et des autres infrastructures dans la zone. »

G. VAN GOIDSENHOVEN dit qu'il est indispensable que Neerpede soit préservée et pour cela il faut que l'approche choisie soit très claire. La préservation de la zone ne doit pas être une variable d'ajustement. Neerpede n'échappe pas à un usage de la population et il faut que ses usages correspondent à une conservation à long terme. Il ne faut pas se servir de Neerpede mais bien servir Neerpede pour que Neerpede dure au bénéfice de celles et ceux qui veulent avoir une nature de proximité et de qualité dans la partie ouest de Bruxelles. Ce paradigme ne doit pas être rompu. Il y a toujours des demandes et des besoins légitimes mais l'addition de ces usages rendent la situation difficile et ingérable. Au départ d'un projet, il y a toujours une grande volonté de faire de très bonnes choses mais ensuite, nous avons pu le remarquer sur différents projets, les choses se démantèlent, la priorité n'est plus priorité, les responsables politiques changent, etc. C'est important que l'enjeu de la préservation de Neerpede reste l'élément central et qu'elle ne soit pas considérée comme un élément parmi tant d'autres dans la réflexion.

Il faut un dialogue avec les riverains, avec les naturalistes, avec tous ceux qui connaissent la zone afin de s'assurer que l'on ne crée pas par petites touches, toute une série d'activités qui cumulées fera en sorte que la zone ne sera plus une zone rurale mais une zone de récréation qui aura des éléments de ruralité et de nature. C'est un équilibre qui peut rapidement être rompu, il faut être prudents.

G. VERSTRAETEN zegt dat mijnheer VAN GOIDSENHOVEN het heel goed geformuleerd heeft. Het is inderdaad nog zeer vroeg dag als men zelf niet zeker weet hoe dit juist beheerd zal worden en wie er juist verantwoordelijk zal zijn voor het beheer. Et zijn nog veel onzekerheden en zaken af te wachten.

Het idee is goed en aangenaam. Het is iets dat hij ook plezant zou vinden om op een warme dag te kunnen genieten van een kalme dag aan de vijver. Maar het is belangrijk dat de aard van het oord niet te veel te verstoren en zeer waakzaam zijn en voldoende garanties te geven en de juiste benadering in te bouwen, zodat het geen massa toeristisch gegeven wordt, maar wel dat het effectief een aangename natuurzone blijft. Het feit dat Anderlechtenaren en Brusselaars worden uitgenodigd om ervan te genieten en gebruik te

maken moet niet tot zo'n hoogte komen dat de rust van de schoonheid van die plaats niet meer overblijft. Dat wordt een moeilijk balans.

Nu is het kwestie om te zien hoe het project verder evolueert. Misschien kan de schepen NEUZY wel bevestigen dat de gemeente een duidelijk standpunt op het naleven van dit balans gaat innemen in alle toekomstige gesprekken alhoewel zij blijkbaar niet betrokken zal zijn bij het beheer van de vijver.

Madame N. Wolters est interpellée car, certes, ce n'est pas une piscine mais cela reste une piscine à ciel ouvert dans un étang. Monsieur l'Echevin NEUZY défendait l'idée selon laquelle cet étang était en très mauvais état pour l'instant. Cela se voit même par quelqu'un qui n'est pas spécialiste dans la matière mais n'est-ce pas une question de budget de la Région ou de la Commune ? C'est argent est peut-être disponible pour faire de cet étang un bel étang propre, sans en faire nécessairement un centre d'attractions et de jeux pour les citoyens.

Monsieur le Bourgmestre-Président explique que le budget provient d'un projet d'étang de baignade. Bruxelles-Environnement avait distribué les invitations dans un périmètre de proximité mais le Collège proposera à Bruxelles-Environnement de refaire une présentation intéressante avec une invitation distribuée dans un périmètre plus large.